Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260211-20261102_05-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude-Albert LE BRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2026
Présents : Claude-Albert LE BRIS, Valérie BERA, Stéphane PLUNIAN, Catherine LE SOURNE, Hervé LE TEXIER, Magalie GAUTIER, Joël JUIN, Michel ALLANIC, Aymeric BRASSEUR, Stéphane CLÉRICI, Édith DAVENET, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yannick GUILLAUME, Hervé GUILLEMOT, Marina KOPILOVA, Guy LE CORNEC, Stéphane LE FUR, Valérie SABLÉ
Absent ayant donné pouvoir : Yasmina BOMIN à Édith DAVENET - Antoine LE QUERE à Hervé LE TEXIER
A été élu secrétaire : Valérie BÉRA

ACQUISITION PARCELLE RUE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2025, la commune a décidé de faire l'acquisition de la parcelle OA 706 appartenant à SA D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ D'ARMORIQUE.

La SA D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ D'ARMORIQUE a accepté de céder gratuitement à la commune de SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC la parcelle mais que les frais de bornage et d'actes seraient à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la cession et de régler les frais de bornage et d'actes.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 21
Votes : pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C-A LE BRIS

MAIRIE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)